

AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur – Règlement numéro 2023-299

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, par intérim, de la municipalité de Trécesson de ce qui suit :

Au cours de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 19 septembre 2023, le règlement numéro 2023-299 ayant pour titre « Règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité de Trécesson » a été adopté.

L'objet de ce règlement vise à prévoir des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la municipalité. Il prévoit aussi des règles de passation de contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000, \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, durant les heures d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Trécesson, ce 3e jour du mois d'octobre de l'année deux mille vingt-trois.



Mario Morin
Directeur général adjoint et
greffier-trésorier adjoint, par intérim